



# FICHE PREVENTION

Service Hygiène & Sécurité

Fiche n°71

février 2010

## La Leptospirose

La Leptospirose est une maladie infectieuse grave due à une bactérie : le leptospire.

Ces bactéries peuvent être portées par les animaux sauvages (essentiellement les rongeurs : rats, ragondins...) mais aussi les animaux domestiques (chiens, chevaux, bovins...). Elles se retrouvent dans les urines, dans les cadavres d'animaux porteurs et contaminent ainsi le milieu extérieur où elles peuvent survivre plus ou moins longtemps (plusieurs jours à plusieurs mois). Les milieux humides, les eaux usées et stagnantes sont propices à leur conservation.



Par conséquent, les agents travaillant en milieu extérieur (notamment en milieu humide, confiné et insalubre) et au contact d'animaux peuvent être exposés à cette maladie.

### Modes de contamination de l'homme

La contamination se fait soit directement par exposition à l'urine d'animaux infectés, soit indirectement dans l'eau souillée par ces mêmes urines (égout, flaque, rivière, tranchée, cave...).

Les leptospires peuvent pénétrer à travers les muqueuses intactes (oculaires, buccales, nasales, pulmonaires...) et la peau lésée, même de façon infime.

La morsure d'un animal infecté peut aussi être une voie de contamination.



### Maladie

Entre l'infection et l'apparition des premiers symptômes il peut se passer une vingtaine de jours. La Leptospirose débute comme une grippe (fièvre, douleurs musculaires, maux de tête) ce qui rend son diagnostic précoce difficile puis les symptômes évoluent : hémorragie, méningite, pneumopathie, problèmes rénaux...

La maladie peut avoir des complications : atteinte du système nerveux, problèmes hépatiques et rénaux... Elle peut aussi s'avérer mortelle dans les cas les plus graves.

La maladie peut être traitée efficacement par un traitement antibiotique. Il existe un vaccin efficace pour prévenir la Leptospirose et ainsi protéger les personnes exposées.

Des cas de Leptospirose ont été recensés dans le Maine et Loire.

La Leptospirose est une maladie professionnelle (tableau n°19).



## Agents exposés

Les agents les plus exposés sont ceux travaillant en milieu extérieur humide, dans des lieux confinés, en présence d'eaux stagnantes ou manipulant des déchets pouvant être souillés :

- égoutiers ;
- agents des stations d'épurations ;
- agents des espaces verts ;
- agents de la voirie ;
- agents des fourrières ;
- agents chargés de la collecte des déchets...



## Mesures de prévention

- information des agents ;
- vaccination après avis du médecin du travail (**voir fiche prévention N°52**) ;
- port des Equipements de Protection Individuels : bottes, vêtement de travail, gants, protection des yeux en cas de projection d'eau potentiellement souillée ;
- lavage des mains et/ou prise de douche après tout contact susceptible d'être contaminant ;
- nettoyage et désinfection immédiate de toute plaie et protection par un pansement imperméable ;
- en cas de projection dans les yeux, nettoyage avec du sérum physiologique ;
- en cas d'apparition de symptômes pouvant faire penser à un début d'infection, consulter un médecin ;
- maîtrise des populations de rongeurs : dératisation, campagne de piégeage, collecte régulière des déchets...

Pour toute information complémentaire  
Contactez notre Conseiller Hygiène et Sécurité,  
Au 02 41 24 18 80